

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 07 JUILLET 2026 à 19H00**

N° 2026-063

**OBJET : Fin de la mission de portage de l'EPF 74 – Régularisation
d'Alignement – Opération Clos François à Verthier.**

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents et représentés : 26

L'An **DEUX MIL VINGT SIX**, le **SEPT JUILLET** à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le premier juillet deux mille vingt-six, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Madame Marielle JUILIEN, Maire,

PRESENTS : (22)

Marielle JUILIEN, Maire, Nicolas BALMONT, Anne-Gabrielle JOUFFREY, Richard FROSSARD, Laurence GODENIR, Jean-Baptiste DELEBECQUE, Christine CLAUDE, Bernard CHATELAIN-CADET Adjoints au Maire et Denise AVRILLIER, Jocelyne GHENO, Laurent STEFANI, Jean-Pierre CHOMIENNE, Isabelle DAGAND, Rodolphe GOUSSAIN, Delphine FALQUET, Valérie DUTHEIL, Marie-Pierre COLUBI, David HERRERO, Nicolas LAVEUVE, Etienne RAGOT, Brigitte VERGER et Philippe CHAPPET, conseillers municipaux.

ABSENTS ET REPRESENTES : (4)

Angélique DALLÉE a donné pouvoir à Isabelle DAGAND, Clémentine DUNAND a donné pouvoir à Valérie DUTHEIL, Yoann COURSEL a donné pouvoir à M. Nicolas BALMONT, Antonia CHARLES a donné pouvoir à Philippe CHAPPET.

ABSENT ET EXCUSE (1)

Marc WILD.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Etienne RAGOT

LE MAIRE expose

Pour le compte de la Commune, l'EPF porte depuis septembre 2022, des terrains situés à « Verthier Est ».

Par arrêté n° DDT-2021-0343 du 28 janvier 2021, Monsieur le Préfet a délégué à l'EPF 74 l'exercice du Droit Préemption s'agissant d'une DIA adressée par Maître Catherine BALLALOU LEVANTI, Notaire à Faverges-Seythenex.

Par arrêté N° 2022-24 en date du 11-08-2022, l'EPF a exercé son droit de préemption sur des terrains conformément à la DIA.

Par le dispositif de cette préemption, la commune, par appel à projet doit s'engager dans un programme immobilier voué à réduire sa carence en logements aidés



LA FONCIERE 74 (OFS) a été retenu par la Commune en vue de réaliser sur la parcelle B 4244pB une opération immobilière à vocation sociale. Le projet pour la réalisation de 2 maisons individuelles jumelées, soit 4 logements en BRS avec SOLLAR SA HLM étant en phase de se concrétiser, il convient de mettre fin au portage avant son terme.

SOLLAR SA D'HLM a été retenu par la Commune en vue de réaliser sur la parcelle B 4244p une opération immobilière à vocation sociale. Le projet pour la réalisation d'un bâtiment de 7 logements locatifs sociaux étant en phase de se concrétiser, il convient de mettre fin au portage avant son terme.

Suivant constat de vérification de limite dressé par Geofit Géomètre-expert, une régularisation d'emprise est nécessaire pour fixer les limites foncières séparatives entre les tènements nécessaires aux 2 programmes immobiliers et le domaine public de la voie communale nommée Route de Verthier.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention pour portage foncier, thématique « **Habitat Social** » signée le 23 septembre 2022 entre l'EPF 74 et la Commune ;

VU le plan dressé par Géofit Géomètre-expert en date du 23 octobre 2025 présentant les surfaces et parcelles frappées d'alignement pour la régularisation de l'emprise de la VC Route Simon de Verthier ;

VU l'arrêté d'alignement individuel n° 2026-113 en date du 31 mars 2026 :

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission finances et administration générale réunie le 30 juin 2026.

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE, à l'unanimité – 26 voix pour

D'ACQUERIR à l'euro symbolique la parcelle B 4276 (ex 4244) de 58 m2 destinée à la régularisation foncière de la voirie Communale

D'AUTORISER Madame le Maire à signer l'acte notarié

En séance les Jour, Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,
Etienne RAGOT

Le Maire,
Marielle JUILIEN

